

SACS-2025

CAS CONCRET

SICHP217 JC

---

Note de délibération : 19.5 / 20

---



Concours section : SACS-2025

Epreuve matière : CAS CONCRET

N° Anonymat : SICHP217 JC

Nombre de pages : 8

19.5 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Exa. pro SACS ..... Recrutement : .....

Epreuve : Ecrite d'admission ..... Spécialité : ..... Session : 2025 .....

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Préfecture de X  
Secrétariat général commun  
Service des Ressources Humaines  
Bureau du dialogue social

Affaire suivie par --- X, le (date)  
Coordonnées ---

Madame la secrétaire générale,

Vous allez présider la cellule de veille relative aux risques psycho-sociaux (RPS). A cette occasion, vous avez souhaité une note relative à cette instance nouvellement mise en place au sein de la préfecture ainsi qu'un support de communication à destination des agents présentant les principaux RPS, annonçant l'installation de la cellule de veille relative aux RPS ainsi que son rôle, les contacts utiles en cas de présence d'un RPS au sein d'un service.

Vous trouverez ces éléments en pièces jointes.

Je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Le secrétaire administratif

1.17.

Préfecture de X  
Secrétariat général commun  
Service des Ressources Humaines  
Bureau du dialogue social

Affaire suivie par ...  
Coordonnées ...

X, le (date)

Note à l'attention de  
Madame la secrétaire générale

Objet: cellule de veille relative aux risques psycho-  
sociaux (RPS)

Référence: circulaire du 20 mai 2014 relative à la  
mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la prévention  
des risques psycho-sociaux dans la fonction publique d'Etat

Annexe: support de communication à destination  
des agents de la préfecture présentant les principaux  
RPS, annonçant l'installation de la cellule de veille  
relative aux RPS au sein de la préfecture et son rôle,  
ainsi que les contacts utiles en cas de présence d'un  
RPS au sein d'un service.

La cellule de veille relative aux RPS doit être nouvellement mise en place au sein de la préfecture de X.

Les RPS sont définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

Ainsi la prévention des RPS est primordiale, d'autant que l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des RPS engage les employeurs des trois versants de la fonction publique à mettre en place une démarche de prévention des RPS au sein de leurs services.

A votre demande, cette note présentera dans un premier temps le cadre juridique de la cellule de veille ainsi que ses différents acteurs (I). Dans un second temps seront présentés son fonctionnement, ses principales missions ainsi que les points de vigilance et les limites relatifs à cette instance (II).

## I. La mise en place d'une cellule de veille, émanation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Le plan ministériel des RPS prévoit la mise en place d'une cellule de veille.

### 1) Un cadre juridique bien défini

L'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des RPS dans la fonction publique a été signé entre huit organisations syndicales et l'ensemble des employeurs de la fonction publique, soit les trois versants. En application de cet accord, chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS.

La circulaire du Premier ministre en date du 20 mars 2011 décrit les principales étapes de la mise en œuvre du plan national de prévention des RPS dans la fonction publique.

Aussi, dans la fonction publique d'Etat, la mise en œuvre du plan national relève d'une part, d'un pilotage et d'un cadrage ministériels en lien avec les CHSCT et d'autre part, d'une évaluation des risques et d'un diagnostic de terrain, réalisés sous la responsabilité des chefs de service, conformément à l'article 2.1 du décret n° 82.653 du 23 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

La cellule de veille a ainsi vocation à connaître et à diagnostiquer les situations relevant des RPS concernant le collectif de travail ou un service, à les objectiver après étude et constatation. La cellule dresse un état des lieux de la situation et propose des dispositifs de prévention appropriés.

## 2°) Les différents acteurs de la cellule de veille

Toute la chaîne hiérarchique, les structures des ressources humaines, le collectif de travail et les agents en charge de la prévention de la santé et de la sécurité au travail doivent collectivement prendre en compte chacun des facteurs susceptibles de générer un risque sur la santé des personnels.

La cellule de veille peut être composée, selon les problématiques locales, de la manière suivante :

- le secrétaire général, un membre du corps préfectoral ou un directeur de service, en qualité de président de cellule ;
- un ou des représentants des directions d'emploi ;
- le responsable des ressources humaines ;
- un médecin de prévention ;
- une infirmière, le cas échéant ;
- un conseiller technique régional ou un assistant de service social ;
- un inspecteur santé et sécurité au travail ;

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Examen pro SACS Recrutement : .....

Epreuve : Ecrite d'admission Spécialité : ..... Session : 2025

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

- un psychologue ;
- un ou plusieurs experts, en tant que besoin ;
- des représentants du personnel.

Tous ces acteurs ont vocation à identifier les situations à risques, proposer des mesures correctives et accompagner la démarche de prévention par la définition d'indicateurs de risques et de les analyser.

## II - Un fonctionnement défini dans le règlement intérieur

### Et le fonctionnement et les principales missions de la cellule de veille

La cellule de veille se réunit régulièrement selon un rythme défini dans le règlement intérieur. Des réunions exceptionnelles peuvent être organisées à la demande du président en tant que besoin.

La cellule crée les conditions de la veille (état des lieux, définition d'indicateurs et d'intervention sur des situations signalées). Elle propose également des éléments d'analyse objectifs sur la base des éléments disponibles comme le bilan social, les statistiques des réseaux, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), les registres en santé et sécurité au travail (SST).

Ces éléments d'analyse permettent la réalisation d'un bilan de santé global des services et identifient les sources de difficulté.

Une fois les problèmes identifiés, la cellule fait des propositions au CHSCT comme par exemple la mise en place d'une procédure d'alerte, la diffusion d'une fiche de signalement.

## 27 Les limites de la cellule de veille

La cellule de veille n'a cependant pas vocation à examiner les situations individuelles des agents. Ces derniers doivent en effet être réorientés vers les professionnels compétents. Ainsi la cellule de veille se distingue de toute autre formation spécialisée, qui réunit les professionnels de soutien astreints au secret professionnel. Les membres de la cellule s'engagent cependant à une totale confidentialité de leurs travaux. La rédaction d'une charte éthique est souhaitable conformément à la fiche pratique qui lui est dédiée :

- confidentialité et secret professionnel;
- devoir de neutralité et d'objectivité;
- suite aux situations signalées (principe de non intervention individuelle auprès des personnes sans consultation préalable de la cellule);
- engagement à suivre les formations organisées dans les domaines entrant dans le champ de compétence de la cellule;
- engagement à participer de façon régulière aux réunions et aux travaux de la cellule.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Le secrétaire administratif

6.1.7.



# ANNEXE

## Support de communication à destination des agents

### INSTALLATION DE LA CELLULE DE VEILLE RELATIVE AUX RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (RPS) AU SEIN DE LA PRÉFECTURE DE X LE .....

#### Prévenir et réduire les principaux RPS :

- surcharge de travail
- sentiment de harcèlement
- manque de reconnaissance
- épuisement professionnel
- incapacité
- isolement
- mal-être
- stress
- anxiété
- violences

#### Le rôle de la cellule de veille

La cellule de veille a vocation à connaître et à diagnostiquer les situations relevant des risques psycho-sociaux concernant le collectif de travail ou un service, à les objectiver, après étude et concertation. Elle dresse en premier lieu un état des lieux de la situation et propose, le cas échéant, les dispositifs de prévention appropriés.

#### CONTACTS UTILES :

- supérieur hiérarchique (selon votre service)
- service des ressources humaines - coordonnées
- médecin de prévention - coordonnées
- assistant de service social - coordonnées
- inspecteurs SST - coordonnées
- assistant / conseiller de prévention - coordonnées
- représentants du personnel - coordonnées
- membres du CHSCT

